

**CONSEIL MUNICIPAL LORIOL**

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

**Lundi 21 mars 2016 à 18 heures 30  
à la Mairie de LORIOL**

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Délibérations	<b><u>Budget principal et budgets annexes</u></b> : (CA et BP 2016)	⇒	Martine MARIN
Délibération	<b><u>Surtaxe communale d'assainissement</u></b> : taux	⇒	Jean-Marc PEYRET
Délibération	<b><u>Fiscalité directe locale</u></b> : taux communaux	⇒	Martine MARIN
Délibérations	<b><u>Adjoins au maire</u></b> : augmentation du nombre, élection de deux nouveaux adjoints	⇒	Claude AURIAS
Délibération	<b><u>Indemnité des élus</u></b>	⇒	Claude AURIAS
Délibération	<b><u>Convention intercommunale Office de Tourisme</u></b> : prolongation	⇒	Catherine JACQUOT
Délibération	<b><u>C.C.V.D.</u></b> : mutualisation des services	⇒	Jacques FAYOLLET
Délibération	<b><u>Energie SDED</u></b> : transfert de compétence	⇒	Catherine JACQUOT
Délibération	<b><u>P.L.U.</u></b> : modification les Crozes	⇒	Catherine JACQUOT



COMpte RENDU DEFINITIF  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
21 MARS 2016

\*\*

**Présents** : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Pierre MAIA, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Christophe GAVARIN, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Françoise BRUN, Martine MARIN, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

**Excusés ayant donné pouvoir** : Messieurs Nicolas AUDEMARD, Thomas DUC, Jacques MALSERT Mesdames Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Marie-Pierre MICHEL, Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN,

**A été élue secrétaire de séance** : Madame Martine MARIN,

\*\*

**Ordre du jour :**

**Budget principal et budgets annexes** : (CA et BP 2016)

**Surtaxe communale d'assainissement** : taux

**Fiscalité directe locale** : taux communaux

**Adjoint au maire** : augmentation du nombre, élection de deux nouveaux adjoints

**Indemnité des élus**

**Convention intercommunale Office de Tourisme** : prolongation

**C.C.V.D.** : mutualisation des services

**Energie SDED** : transfert de compétence

**P.L.U.** : modification les Crozes

\*



Monsieur le Maire constate après comptage la présence de 21 élus et 8 procurations.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h40.**

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale a également approuvé le compte rendu du précédent conseil à l'unanimité.

Avant le vote des comptes administratifs, des comptes de gestions et des budgets, Alain Delbet au nom des conseillers d'opposition, signale que l'ensemble des documents obligatoires pour ces votes n'est pas parvenu aux conseillers.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la commission des finances, les élus sont en possession des documents suivants :

- détail de tous les articles pour le CA et le BP de tous les budgets (principal et trois annexes)
- les comptes de gestion des 4 budgets

### **Budget bâtiments d'accueil**

- **compte de gestion 2015 (27)**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **compte administratif –exercice 2015 (28)**

Madame Marin présente les résultats comptables de l'exercice 2015.

Le compte administratif 2015 met en évidence un excédent de la section investissement à la somme de 58 859.40 €. L'excédent de fonctionnement est de 46 880.14 €.

**20 + 08 VOTANTS : POUR 23 CONTRE 00 ABSTENTION 05 (M. le Maire ne vote pas)**

- **affectation des résultats (29)**

L'affectation des résultats de l'année 2015 sur l'exercice budgétaire 2016 est approuvée :

Section investissement compte 1068 : 46 880.14 €.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **budget primitif 2016 (30)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 82 500 €,

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 173 740 €.

M. Delbet regrette de n'avoir reçu aucun document budgétaire préalablement à cette réunion ; il s'interroge également sur le détail des écritures comptables liées aux études du plateau médical.

M. le Maire et Mme Marin précisent que ce détail sera transmis à l'intéressé.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

## Budget assainissement

- **compte de gestion 2015 (31)**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **compte administratif –exercice 2015 (32)**

Madame Marin présente les résultats comptables de l'exercice 2015.

Le compte administratif 2015 met en évidence un excédent de la section de fonctionnement à la somme de 52 833.90€ et également en investissement à la somme de 343 736.90 €.

Les résultats du compte administratif 2015 établi par Monsieur le Maire sont identiques au compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur.

**20 + 08 VOTANTS : POUR 23 CONTRE 00 ABSTENTION 05 (M. le Maire ne vote pas)**

- **affectation des résultats (33)**

L'affectation des résultats de l'année 2015 sur l'exercice budgétaire 2016 est approuvée :

Recettes d'investissement = 52 833.90 €

Recettes de fonctionnement = 0 €

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **budget primitif 2016 (34)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 264 200 €,

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 723 571 €.

Suite aux interrogations de M. Gavarin, des précisions techniques sont apportées sur le montant prévisionnel 2016 de recettes de surtaxe communale d'assainissement ainsi que sur les modalités et possibilités techniques de remboursement partiel par anticipation d'un emprunt.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **Surtaxe communale d'assainissement (35)**

Monsieur Peyret, conseiller municipal délégué, rappelle le taux de la surtaxe communale d'assainissement appliqué depuis avril 2015 d'un montant de 0.80 €HT/m<sup>3</sup> et propose de maintenir le taux de cette surtaxe nécessaire à l'équilibre du budget annexe du service assainissement. L'assemblée accepte de maintenir le taux à 0.80 €HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2016.

**VOTE UNANIME**

## Budget lotissement communal

- **compte de gestion 2015 (36)**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **compte administratif –exercice 2015 (37)**

Madame Marin présente les résultats comptables de l'exercice 2015.

Le compte administratif 2015 met en évidence un déficit de la section de fonctionnement à la somme de 13 107.80 € et de l'investissement à 8 659.08 €.

**20 + 08 VOTANTS : POUR 23 CONTRE 00 ABSTENTION 05 (M. le Maire ne vote pas)**

- **budget primitif 2016 (38)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 290 000 €,

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 193 108 €.

M. Delbet observe que l'inscription d'une vente (à hauteur de 130 000 €) ne lui semble pas correspondre à la réalité et que le remboursement de l'emprunt de la Banque Postale, n'a pas été effectué en 2015 et n'est pas prévu en totalité au budget 2016. Pour ces raisons, les conseillers de Tendance Loriol voteront contre ce budget. M. le Maire fait état de contact et de négociation en cours.

La question sur le remboursement anticipé de l'emprunt à hauteur des ventes de terrain fait à nouveau débat au sein de l'assemblée. Mme Jacquot note que le cahier des charges « s'adaptera » à l'évolution des techniques : discussion sur la contrainte « bois » et les normes RT2020.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 05 ABSTENTION 00**

<b>Budget principal de la commune</b>
---------------------------------------

- **compte de gestion 2015 (39)**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **compte administratif –exercice 2015 (40)**

Madame Marin, conseillère municipale déléguée aux finances, présente à l'assemblée, les résultats du compte administratif 2015, le solde en section de fonctionnement est excédentaire de 549 538.89 € et en section d'investissement de 39 213.98 €.

**20 + 08 VOTANTS : POUR 23 CONTRE 00 ABSTENTION 05 (M. le Maire ne vote pas)**

- **affectation des résultats (41)**

L'affectation des résultats de l'année 2015 sur l'exercice budgétaire 2016 est approuvée :

Recettes d'investissement = 264 427.38 €

Fonctionnement compte 002 : 285 111.51 €

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **budget primitif 2016 (42)**

Les inscriptions budgétaires 2016 proposées sont approuvées :

budget général de la commune à hauteur de 7 309 598 € pour la section fonctionnement et à hauteur de 2 596 957 € pour la section investissement.

En dépenses de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire fait observer les économies réalisées grâce à la vigilance des services.

Les dépenses de personnel (40% du montant du budget a fait l'objet de précisions).

Sur demande de l'opposition municipale, des éléments complémentaires d'information sont notamment donnés :

- sur les programmes de vidéo-gardiennage ; Mr Gavarin formule la demande d'un bilan financier sur la vidéo protection, notamment sur les coûts en terme d'entretien.
- Alain Delbet demande le coût final de l'aire de lavage « produits phytosanitaires » budgété à 160 000 € (voir BP 2014) mais dépassant actuellement les 200 000 €, ainsi que l'avancement des subventions; Monsieur le Maire précise que le détail des montants (subventionnés ou pas) sera communiqué lors du prochain conseil municipal d'avril

- A propos de la prise en charge par la commune du loyer d'une salle de prière à la Maladière, Mr Fayollet et Mr le Maire confirment à Mme Rougny qu'une convention tripartite entre la commune, DAH et l'association doit voir le jour en 2016, stipulant les conditions de l'attribution et d'utilisation de cette salle.

Le Site de la Filature fait également l'objet de discussion. A noter que le montant des dépenses prévues nécessite un recours à l'emprunt à l'année 2016 d'un montant prévisionnel de 800 000 €. Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre au sujet de ce programme prévisionnel de dépenses. Monsieur Delbet note qu'il conviendrait d'optimiser les conditions d'utilisation par les associations du matériel équipant les salles communales dans le cadre des activités culturelles programmées.

M. Gavarin observe que la capacité d'autofinancement de la commune se réduit et note que certaines dépenses majeures (emprunt éco quartier, déviation RN7, Site de la filature) devront être programmées à court terme.

Monsieur le Maire et Mme Marin confirment que les marges de manœuvres du budget communal se réduisent fortement.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

- **Taux communaux fiscalité (43)**

Dans le cadre du budget primitif 2016, sur proposition de Madame MARIN, l'assemblée décide la stabilité des taux d'imposition communaux : Taxe d'habitation : 11.92 %, Foncier bâti : 18.04 %, Foncier non bâti : 60.92 %.

**VOTE UNANIME**

- **Nombre des adjoints au maire et élection du 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> (44, 45)**

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'exécutif, Monsieur le Maire propose de porter le nombre d'adjoints à 8. Il expose la nécessité, compte tenu de l'importance de la tâche au quotidien, de créer un poste d'adjoint supplémentaire aux finances communales ainsi qu'un poste d'adjoint aux VRD (voies et réseaux divers). M. Delbet expose que le groupe de l'opposition municipale est favorable à la création de ces deux postes (notamment finances).

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

Après accord de l'assemblée de porter le nombre d'adjoints à 8, Monsieur le Maire informe que les deux nouveaux adjoints doivent être élus au scrutin (à bulletins secrets) à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Une liste est proposée. L'opposition municipale ne présente pas de liste au regard de la délibération proposée. Après proclamation des résultats (5 blancs et 24 exprimés) M. Peyret est élu 7<sup>ème</sup> adjoint et Mme Marin 8<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le Maire précise qu'il a donné tout récemment des délégations de fonctions à deux conseillers municipaux supplémentaires en compensation numérique des deux élus notamment nommés chacun adjoint. Par suite, M. Jérémy RIOU devient conseiller municipal délégué, chargé de la sécurité civile, des risques majeurs, du plan communal de sauvegarde, de l'événementiel (suivi, gestion des contrats et programmation) et Mme Françoise BRUN devient conseillère municipale déléguée, chargée du suivi et de la gestion du comité de jumelage de Tradate et Schwalmstadt, des jardins familiaux et également des relations avec les associations caritatives.

**Nombre de présents : 21, nombre de procurations : 08, nombre de votants : 29**

- **Indemnités de fonction maire, adjoints, conseillers municipaux délégués (46)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 avril 2014 relative au régime indemnitaire applicable aux élus municipaux. Monsieur le Maire propose de maintenir le même taux pour les deux nouveaux adjoints (16.31 % de l'indice brut 1015) et deux nouveaux conseillers municipaux

délégués (6.12% de l'indice brut 1015). Les conseillers d'opposition précisent que la majoration de 15% pour chef-lieu de canton paraît injustifiée.

**21 + 08 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 05**

- **Convention intercommunale avec l'Office de Tourisme (47)**

Madame Jacquot, adjointe au maire chargée du tourisme, rappelle la délibération en date du 27 mai 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention confiant les missions d'animation et de développement touristique à l'Office de Tourisme de Livron-Loriol-Mirmande-Clionsclat-Montoison. Vu que cette convention d'une durée de trois ans arrive à échéance au mois de mai 2016 et que la prise de la compétence tourisme par la CCVD est prévue pour janvier 2017, Mme Jacquot propose de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2016. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

**VOTE UNANIME**

- **Convention cadre de mutualisation des services (48)**

M. Fayollet, maire-adjoint, vice-Président de la CCVD, présente à l'assemblée une actualisation de la convention cadre de mutualisation des services prévoyant entre autre l'instruction des permis de construire et proposant des tarifs pour l'utilisation du service commun, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier permettant à la commune d'utiliser ce service commun mis en place par la CCVD.

**VOTE UNANIME**

- **Création et infrastructures de charge – adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED (49)**

Madame Jacquot, adjointe, informe que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, Energie SDED peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Ce syndicat étant reconnu comme un acteur incontournable du développement durable, Mme Jacquot propose de transférer à Energie SDED la compétence « création et infrastructure de charge » pour une durée de 8 ans. Le conseil municipal accepte à compter du 01/04/2016.

**VOTE UNANIME**

- **PLU modification simplifiée – Les Crozes (50)**

Madame Jacquot, adjointe à l'urbanisme, rappelle que le PLU prévoyait un emplacement réservé largement dimensionné pour la création d'un rond-point au Crozes. Madame Jacquot propose de réduire les proportions de cet emplacement réservé afin de les mettre en harmonie avec la zone des Crozes. Par suite, il est proposé d'approuver le principe d'une modification n° 7 du PLU. L'assemblée décide d'engager la procédure de modification du PLU qui devra être approuvée par le conseil après concertation et enquête publique.

**VOTE UNANIME**

- **Questions diverses**

**T.A.P.** : le prochain conseil d'administration de la régie socio-culturelle (4 avril) doit délibérer sur la question du déficit financier de ce service. Faut-il baisser les prestations (uniquement garderie) ou mettre en place une participation financière des parents ?

**Révision du P.L.U** : une réunion publique et prévue le 29 juin prochain.

**Conseil municipal d'enfants** : Mme Jaubert précise que dans ce cadre les enfants ont lancé une opération «stop anti mégots » avec distribution de cendriers.

A l'occasion de Pâques sera organisée **l'opération « chasse aux œufs »**.

**Création du poste d'agent de développement (contrat de ville) :** à la demande de l'opposition municipale, l'assemblée communale écoute une séquence de l'enregistrement audio du Conseil municipal de janvier (au cours duquel cette question a été évoquée).

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 22h42.**

Le Maire,

